

Document n° 54

**Résolution
sur l'Éducation au développement durable**

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique) du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSIDÉRANT la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;

CONSIDÉRANT la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un développement durable et du respect de la planète comme une valeur fondamentale ;

SOULIGNANT que l'éducation est un élément indispensable vers un développement durable (chapitre 36 de l'Agenda 21) ;

CONSIDÉRANT la résolution 57/254 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), avec l'UNESCO comme chef de file pour sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT les engagements successifs de la Francophonie en matière de développement durable, notamment depuis le Sommet de Dakar (1989), qui se traduisent par la mise en œuvre de programmes de coopération, de renforcement des capacités, d'appui aux partenariats Nord-Sud, Sud-sud, public-privé, etc., de concertation dans les conférences internationales, etc ;

CONSIDÉRANT les engagements de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable pris à RIO +20 (articles 229 à 235), qui invitent les États à doter leurs systèmes éducatifs des moyens de mieux préparer les jeunes à promouvoir le développement durable, notamment en améliorant la formation des enseignants, en mettant au point des programmes scolaires abordant les questions liées à la durabilité et des programmes de formation préparant les étudiants à des carrières dans des domaines en rapport avec la durabilité, et en faisant un usage plus efficace des technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer l'apprentissage ;

AFFIRMANT que l'éducation apparaît comme l'un des leviers les plus puissants pour opérer dans le savoir, les comportements, les styles de vie, les changements nécessaires pour atteindre un mode de vie viable ainsi que pour garantir la démocratie et la paix ;

AFFIRMANT que l'éducation au développement durable apprend à composer avec la variété des mondes à travers l'éducation formelle et non formelle, qu'elle est un processus d'apprentissage tout au long de la vie, qu'elle induit une approche multidimensionnelle, intersectorielle et interdisciplinaire ;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de

PRENDRE toutes les mesures utiles afin de rencontrer les objectifs du programme de l'« Éducation pour tous » et de la « Décennie de l'éducation au développement durable » de l'UNESCO, notamment ceux permettant de lutter contre l'analphabétisme, de proposer prioritairement à tous un enseignement primaire gratuit et de qualité et d'atteindre la parité fille - garçon, et d'intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans tous les cursus scolaires et universitaires ;

PROMOUVOIR des valeurs de respect des droits humains, des écosystèmes de la Terre et de la diversité culturelle ainsi que l'engagement en faveur d'une justice sociale, d'une responsabilité intergénérationnelle, d'une culture de la tolérance et de la paix ;

PROMOUVOIR des attitudes et des comportements propices à une culture tournée vers la durabilité et la viabilité par une approche participative qui se structure autour de problèmes concrets à résoudre en fonction du contexte ;

RÉCONCILIER l'activité économique et l'activité éthique par le développement de partenariats entre le monde économique et le monde social ;

FORMER les enseignants aux enjeux du développement durable par le biais de formations de qualité, initiales et continues afin de les amener à entrer dans des démarches participatives, à échanger et mutualiser leurs expériences ;

ENCOURAGER les mouvements de coopération à tous les niveaux, par toutes les parties prenantes afin de s'orienter vers la conception de politiques, de programmes et de pratiques innovantes pour l'éducation en vue d'un développement durable ;

INVITE l'Organisation de la Francophonie (DEF, DDS, IEPF), les autres opérateurs de la Francophonie (AUF, TV5, AIMF, Université Senghor) et la CONFEMEN à inclure, partout et dès à présent, l'éducation au développement durable au cœur de leur mandat et programmation. Et, pour l'heure, d'évaluer la possibilité d'entreprendre un projet pilote de mise en réseau des établissements scolaires, des structures institutionnelles et des espaces éducatifs de la société civile impulsant l'éducation au développement durable pour tous et tout au long de la vie.